06B7629

POWEO
Société anonyme
au capital social de 11 309 503 euros
Siège social : Immeuble Artois - 44, rue Washington
75408 Paris Cedex 08, France
442 395 448 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2008

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
18 MARS 2009
N DE DEPOT 23748

L'an deux mille huit,
Le 15 octobre,
A 10h30,

Les membres du Conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 11 309 503 euros divisé en 11 309 503 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (la "Société"), dont le siège social est situé Immeuble Artois – 44 rue Washington, 75408 Paris Cedex 08, France, se sont réunis en Conseil d'administration sur la convocation, conformément aux statuts, de Monsieur Charles Beigbeder, Président de la Société (le "Président"), Monsieur Jean-François Lacrampe assumant les fonctions de secrétaire (le "Secrétaire").

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Révocation de Monsieur Jérôme Knaepen de ses fonctions de Directeur Général Délégué
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Sont présents ou représentés :
- les administrateurs suivants :
 - Monsieur Charles Beigbeder,
 - Madame Carine Beigbeder,
 - Monsieur Frédéric Granotier,
 - Monsieur Grégoire Chertok,
 - Monsieur Erik Regter,
 - Monsieur Christian Kern,
 - Monsieur Joan Beck.
- les censeurs suivants :
 - Monsieur Claude Chambard,
 - Monsieur Yves Barbieux.
- l'invité suivant :
 - Madame Eléonore Joder.

Sont absents et excusés :
- l'administrateur suivant :
 - Monsieur Jan Weidner.

- les censeurs suivants :
 - Monsieur Emmanuel Hau,
 - Externalis (Monsieur Alain Mallart).
- le secrétaire du Comité d'Entreprise :
 - Monsieur Gonzague de Demandolx.

Il est constaté que plus de la moitié des membres du Conseil d'administration sont présents et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

*
* *

1. <u>Révocation de Monsieur Jérôme Knaepen de ses fonctions de Directeur Général Délégué</u>

<u>Décision :</u> Etant donné la performance négative des activités d'Energy Management et la nécessité pour la Société de réduire ses coûts, le Conseil d'administration décide de révoquer Monsieur Jérôme Knaepen de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, et par conséquent du Comité exécutif, et de le libérer de toutes ses obligations en tant que Conseiller du Président.

2. <u>Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités</u>

Le Conseil d'administration délègue tous pouvoirs au Président, Monsieur Charles Beigbeder, à l'effet de procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre des décisions arrêtées, faire toutes déclarations et généralement le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil et un autre administrateur.

Monsieur Charles Beigbeder
Président du Conseil d'administration